

AVIS PUBLIC

Avis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier ou de droits sur les mutations immobilières

Article 513 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., c.C-19)

Avis est par les présentes donné que l'immeuble ci-dessous décrit, avec ou sans bâtiment, situé dans la Ville de Mont-Joli, **circonscription foncière de Rimouski**, sera vendu à l'enchère publique, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sise au 40, avenue de l'Hôtel de Ville, Mont-Joli (Québec), le vendredi 8 décembre 2023, à dix (10) heures pour satisfaire au paiement des **taxes municipales, taxes scolaires et des droits de mutations immobilières, avec intérêts, pénalités, plus les frais**, à moins que ces taxes, droits, intérêts, pénalités et dépenses ne soient payés avant la vente.

CADASTRE	PROPRIÉTAIRE (S)	DESCRIPTION	TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES DUE
4 071 239	Jean-Pierre St-Amand Inc.	1240, boul. Jacques-Cartier	7 146.55\$
3 754 227	Jérôme Dubé et Karyne Landry	1542, des Oblats	10 190.15\$
4 072 651	Geneviève Gagnon-Morissette	1754, boul. Jacques-Cartier	3 567.29\$
3-754-634	Michel D'Amours	1676, rue Saint-Onge	PAYÉ 16 950.30\$

Pour éviter la mise en vente d'un immeuble, le paiement total de toutes les sommes réclamées doit être effectué avant l'heure prévue pour la vente. Ce paiement peut être fait par chèque certifié, mandat-poste, traite bancaire, paiement direct (carte de débit) ou argent comptant au service des finances, situé au 40, avenue de l'Hôtel de Ville, à Mont-Joli.

Donné à Mont-Joli ce 22^{ème} jour de novembre 2023

Kathleen Bossé, OMA
Greffière